**En quoi consiste la jurisprudence?**

* Il existe deux grandes catégories du droit au Canada : la common law (jurisprudence) et le droit législatif (législation).
* La législation est la loi écrite que les politiciens élus élaborent au sein du Parlement (fédéral) ou de l’assemblée législative d’une province ou d’un territoire.
* La jurisprudence provient du système judiciaire et est créée par les juges, par l’entremise de décisions orales et écrites à l’issue d’un procès.
* Ces décisions forment un ensemble juridique appelé jurisprudence, qui indique comment interpréter certaines législations, établit des principes juridiques et détermine les peines encourues par les personnes qui enfreignent la loi.
* La jurisprudence peut concerner de nombreux types de droit différents, notamment le droit public (droit pénal ou criminel, droit constitutionnel, etc.) et le droit civil (droit de la famille, droit de la responsabilité délictuelle, etc.).

**En quoi consiste un recours collectif?**

* Un recours collectif est un type spécial de procédure judiciaire qui permet à un particulier ou à un petit groupe de personnes, appelées « représentants des demandeurs », d’intervenir dans un procès au nom d’un groupe de personnes beaucoup plus important.
* Ce groupe doit comprendre au moins deux personnes, mais il n’y a pas de limite au nombre de personnes qu’il peut contenir.
* Pour qu’un recours collectif puisse aller de l’avant, un tribunal doit donner son approbation. Cela se fait au moyen d’une ordonnance de certification. Le tribunal doit également approuver la ou les personnes agissant en qualité de représentants des demandeurs et déterminer qui serait considéré comme membre du groupe.
* Toutes les provinces canadiennes, à l’exception de l’Île-du-Prince-Édouard, disposent d’une loi qui définit les règles applicables aux recours collectifs. Au Manitoba, il s’agit de la *Loi sur les recours collectifs*.

**En quoi un recours collectif peut-il être un outil juridique utile?**

* Les recours collectifs améliorent l’accès à la justice en permettant au tribunal de prendre une seule décision sur une question juridique qui touche de nombreuses personnes au lieu de devoir traiter de nombreuses actions individuelles.
* Les recours collectifs peuvent attirer l’attention du public et des médias sur la question juridique abordée par le procès, comme les changements climatiques ou la contamination de l’eau et des sols.
* Le groupe de personnes inscrites à un recours collectif peut obtenir un ensemble de recours différents (comme des compensations pécuniaires) en fonction de ce que le juge considère comme approprié. L’identification des membres du groupe dans le cadre du procès peut faciliter la distribution des compensations aux personnes touchées.

**Comment les recours collectifs peuvent-ils être utilisés pour lutter contre les changements climatiques?**

* Un recours collectif peut porter sur toute une série de questions juridiques différentes, y compris sur les changements climatiques.
* Des poursuites ont été intentées dans des pays du monde entier par des citoyens souhaitant tenir responsables le gouvernement et les entreprises du secteur des ressources naturelles pour ne pas en faire assez dans la lutte contre les changements climatiques en apportant les changements juridiques et politiques nécessaires.
* Les poursuites liées aux changements climatiques peuvent comprendre différentes procédures juridiques (qui ne sont pas toutes des recours collectifs), mais les personnes y participant ont cherché à obtenir des résultats similaires, par exemple, la reconnaissance du fait que les moyens utilisés pour lutter contre les changements climatiques sont insuffisants, et des ordonnances exigeant la modification des politiques et des lois qui traitent des questions climatiques, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

**Y a-t-il des recours collectifs au Canada dont je devrais être informé?**

* *Environnement Jeunesse c. Procureur général du Canada*, 2019 QCCS 2885

Cette action a été intentée par l’organisme sans but lucratif Environnement Jeunesse (ENJEU) au nom des résidents du Québec âgés de 35 ans et moins. ENJEU a fait valoir que le gouvernement fédéral a violé les droits juridiques de ses citoyens en n’adoptant pas d’objectifs adéquats en matière d’émissions. Les recours demandés comprennent des dommages pécuniaires et des ordonnances exigeant notamment que le gouvernement améliore sa comptabilisation des émissions de GES, et élabore et mette en œuvre un plan de relance climatique.

* *Tataskweyak Cree Nation v Attorney General of Canada* (Tataskweyak Cree Nation c. Procureur général du Canada) MBQB 2020

Ce recours collectif récemment certifié a été intenté par la Tataskweyak Cree Nation du Manitoba au nom des membres des Premières Nations du Canada dont les terres ont fait l’objet d’un avis sur la qualité de l’eau ayant duré au moins un an, entre novembre 1995 et aujourd’hui. Représentée par McCarthey Tétrault LLP et Olthuis Kleer Townshend LLP, la Tataskweyak Cree Nation a fait valoir que le gouvernement fédéral a violé les droits juridiques des Premières Nations du Canada en ne prenant pas de mesures raisonnables pour leur fournir un accès adéquat à l’eau potable. Les recours demandés comprennent l’indemnisation des personnes et des collectivités touchées, ainsi qu’une déclaration selon laquelle le Canada a la responsabilité permanente de travailler avec les Premières Nations pour leur donner accès à de l’eau potable.

**Que dois-je faire pour m’inscrire à un recours collectif?**

* Rassemblez des renseignements sur le problème pour lequel vous cherchez de l’aide. Il s’agit notamment de renseignements sur les personnes touchées (les membres possibles du groupe).
* Recueillez des fonds. Les poursuites peuvent prendre beaucoup de temps et coûter très cher. Il est important d’avoir un plan pour financer votre poursuite.
* Trouvez des avocats intéressés par votre affaire. Les recours collectifs sont compliqués et nécessitent l’intervention d’avocats compétents pour faire avancer votre affaire devant les tribunaux.
* Entrez en contact avec d’autres personnes et organisations intéressées à participer à un recours collectif, et réunissez-les pour soutenir votre cause.

**Pour en savoir plus :**

* [Are Class Actions the Way? (Les recours collectifs sont-ils la voie à suivre, en anglais seulement)](https://youtu.be/QPfAJgO8s0k) (webinaire)
* Les recours collectifs sont-ils la voie à suivre? Ressources supplémentaires [insérer le lien]
* Les recours collectifs sont-ils la voie à suivre? Questions à débattre [insérer le lien]